

## Programme de formation Initiale pour acquérir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

Cette formation prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Elle permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours.

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 14 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise.  
Aucun prérequis nécessaire - Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif.

**PROGRAMME DE FORMATION** : être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident

- }-Le cadre juridique :
  - Les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise
  - L'obligation de porter secours
  - Les limites de sa responsabilité dans l'entreprise
  - Son rôle dans l'entreprise et en dehors
  
- }-Prévention
  - Son rôle dans l'entreprise
  - L'intérêt et les conséquences de la prévention en entreprise (les enjeux de la prévention)
  - Les chiffres des accidents du travail et des maladies professionnelles dans son entreprise et dans sa branche au niveau national
  - L'organisation dans l'entreprise, les intervenants et les procédures internes
  
- }-Actions de prévention
  - Découvrir les situations à risque
  - Connaître les notions de dangers graves, de situations dangereuses, l'événement déclencheur, du dommage, de repérer les personnes exposées, les matériels et humaines
  
- }-La protection
  - Connaître les signaux d'alerte et les consignes ainsi que les systèmes d'alerte spécifiques pour les zones à risque particulier
  - Les dangers persistants, les identifier et repérer les personnes exposées
  - L'événement déclencheur
  - Supprimer, isoler ou soustraire une victime sans s'exposer soi-même
  
- }-Examiner
  - Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
  - L'ordre des priorités dans le cas de plusieurs signes
  - Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et les prioriser
  - 1) Saigne-t-elle ?
  - 2) S'étouffe-t-elle ?
  - 3) Répond-elle ?
  - 4) Respire-t-elle ?

- } Faire alerter ou alerter
  - Définir les éléments du message pour alerter les secours
  - Qui alerter et dans quel ordre selon l'organisation des secours dans l'entreprise
  - Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise
  - Transmettre le message aux secours ou à la personne choisie en respectant les consignes et favoriser l'arrivée des secours au plus près de la victime
  
- } Secourir
  - Connaître l'action à effectuer et maîtriser les techniques liées à l'action à mettre en œuvre
  - Efficacité de l'action mise en œuvre et repérer l'apparition de nouveaux signes
  - 1) La victime saigne abondamment
  - 2) La victime s'étouffe
  - 3) La victime se plaint d'un malaise
  - 4) La victime se plaint de brûlures
  - 5) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - 6) La victime se plaint d'une plaie plaie qui ne saigne pas abondamment
  - 7) La victime ne répond pas mais elle respire
  - 8) La victime ne répond pas et ne respire pas

### **METHODE PEDAGOGIQUE :**

- } Apports didactiques, travaux en sous-groupe et exercices pratiques
- } Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels, le travail sera transféré à l'étude des cas sur le terrain
- } Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe au groupe de travail
- } L'encadrement de la formation est assuré par Mikael Legrand, formateur certifié par LANDES SECOURISME FORMATION, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS sous le numéro 0651/2011/SST-1/01

### **EVALUATION :**

- } Une évaluation certificative des SST aura lieu à la fin des séquences d'apprentissage et formatives. Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS
- } Une attestation sera remise à la fin de la formation aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et qui seront aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST. Les certificats seront envoyés à l'entreprise après clôture de la session auprès de l'INRS. Ils seront valables au maximum 24 mois